

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 05 octobre 2022*

Présents : BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE Christophe, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, SIOUTAC Gilbert, RAYMOND Régis,  
Absents : BACHEVILLIER Stéphane, DEJARDIN Magali, ROQUES Michel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 septembre 2022.
2. Arrêté définitif de biens en état d'abandon.
3. Changement de nomenclature comptable.
4. Le point sur la production photovoltaïque.
5. Travaux sur bâtiments communaux.
6. Urbanisation du Matet (suite).
7. Questions diverses.

Secrétaire de séance : BAYLE-DUFRECHOU Nelly

*La séance est ouverte à 21 heures 05*

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 07 septembre 2022.**

PV de la séance du 07 septembre 2022 a été signé par l'ensemble des membres présents.

**2. Arrêté définitif de biens en état d'abandon**

- Biens concernés : parcelles AE 162 et AE 164 appartenant à Madame EIRLYS THOMAS Anna
- Etat d'abandon depuis 2011
- Un arrêté de péril a été pris en février 2020.
- Un PV provisoire d'Etat d'Abandon Manifeste a été pris en mai 2022 suivi d'affichage en mairie, sur le terrain et publication dans la dépêche ainsi que la Gazette du Comminges.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

**ADOPTE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget principal de la commune de LILHAC

**CONSERVE** un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**AUTORISE** le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Votants : 07 Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0**

**4. Le point sur la production photovoltaïque.**

Salle des fêtes 5335.12€ (≈ - 1% du prévisionnel)  
Facture à établir en suivant pour le règlement par ENEDIS

Pas de vote sur ce point

**5. Travaux sur bâtiments communaux**

Zinguerie, gargoules sur les logements communaux.  
Devis de l'entreprise DELON : 17 126.41€ - délia d'intervention : 1 an

Difficulté à trouver des entreprises pour faire d'autres devis.

**6. Urbanisation du Matet (suite)**

Mme GRIMA a été contactée

On attend un retour de sa part pour envisager une suite éventuelle  
A suivre

**7. Questions diverses**

**a. Modification des statuts du SICASMIR (délibération 18/2022)**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Les statuts du SICASMIR, approuvés par arrêté préfectoral du 6 janvier 2022, nécessitent une modification en vue du retrait et de l'adhésion de communes.

Ainsi, lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts et leur nouvelle rédaction.

**e. Réunion de Fabas (forêt de Fabas)**

Nouvelles de cette réunion demandée par régis

Problématique : sécurité incendie – aménagements envisagés dans la forêt de Fabas.

Un second collectif s'est créé : idée faire barrage au projet sécurité incendie et lutter ardemment contre toute exploitation de la forêt ;

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 09**

Les membres présents ont signé le registre :

<b>BACHEVILLIER Stéphane</b>	<b>BAYLE-DUFRECHOU Nelly</b>	<b>COUSSE Christophe</b>	<b>DEJARDIN Magali</b>
Absent			Absente
<b>LAFFORGUE Alain</b>	<b>LARROZE Gisèle</b>	<b>MERLE Karine</b>	<b>RAYMOND Régis</b>
			
<b>ROQUES Michel</b>	<b>Le Maire, SIOUTAC Gilbert</b>		
Absent			

